## Équité en matière d'emploi

Soulignons encore ce qui a déjà été dit: les articles 4 et 5 sont deux éléments d'un même processus. Nous avons à l'article 4 une disposition exigeant qu'un employeur élabore un processus de réalisation de l'équité en matière d'emploi. Vous devez être convaincu, monsieur le Président, après avoir entendu tous les arguments présentés de tous les côtés de la Chambre, que l'objectif d'un processus doit faire partie intégrante de ce processus, et c'est ce que prévoit l'article 5. Si l'amendement de l'opposition est rejeté, on neutralise complètement toute perspective d'étude sérieuse de l'article 4, qui est le sujet du sousamendement. Il est donc clair que nous pourrions en arriver à une situation ridicule en proposant le renvoi de l'article 4 au comité alors qu'en fait les articles 4, 5 et 7 sont étroitements liés l'un à l'autre.

Le président suppléant (M. Paproski): Je remercie tous les députés de m'aider à déterminer ma décision à ce sujet. Je souhaiterais réserver cette décision et la rendre un peu plus tard aujourd'hui. Nous allons pour l'instant poursuivre le débat.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ce fut toute une expérience que d'assister à ce débat parlementaire sur l'amendement au sous-amendement de l'amendement au sous-amendement. Je crois que cet après-midi, le débat devrait peut-être porter non pas sur les articles 4 ou 7, mais plutôt sur les résultats que le projet de loi C-62 permettra d'atteindre et, plus précisément, ceux qu'il n'atteindra pas.

Je me sens obligé de participer à ce débat de la troisième lecture étant donné que j'ai participé à celui de la deuxième étape et aux travaux du comité législatif. C'est ainsi que j'ai entendu les témoignages de représentants des quatre groupes concernés. J'ai participé également à l'étude à l'étape du rapport.

Je dois avouer tout de suite que ce fut une expérience assez décevante. L'ensemble du processus a été un exercice assez futile; de nombreux témoins des quatre groupes concernés, les femmes, les handicapés, les minorités visibles et les autochtones, se sont présentés devant le comité, car c'est là qu'ils devaient venir exposer leurs préoccupations, ces préoccupations que le projet de loi est censé résoudre, et pourtant, les députés ministériels membres du comité ne se montraient pas très attentifs. Ces témoins ont proposé au Parlement toutes sortes de façons de renforcer le projet à l'étude. Chacun a admis qu'il était édifiant de parler d'égalité professionnelle, d'en faire une sorte d'objectif social dans la société d'aujourd'hui, mais qu'il ne suffisait pas de parler seulement d'égalité, car ce projet de loi qui vise justement à favoriser l'égalité, sera impuissant à la faire respecter. Voilà pourquoi c'était un exercice frustrant et peutêtre inutile, car les députés refusaient d'entendre le message qui revenait sans cesse.

Non seulement le message est revenu à ces occasions, mais il y a eu des rapports comme celui de la Commission Abella qui proposait une solution intéressante. C'était une solution hardie et courageuse et les espoirs qu'elle a suscités étaient immenses. Voilà pourquoi de nombreux Canadiens sont déçus aujourd'hui parce que le projet de loi ne réussit même pas à concrétiser certaines recommandations de la Commission Abella.

Les représentants des groupes qui sont venus témoigner s'étaient aussi présentés lors de la préparation du rapport L'égalité ça presse, du rapport L'égalité pour tous et du rapport Obstacles. Aujourd'hui, ces groupes se demandent comme ils

demandent aussi à leurs représentants élus combien de fois il leur faudra venir à Ottawa exposer leur situation. Combien de fois nous faudra-t-il vous expliquer nos problèmes? Combien de fois devrons-nous insister encore pour faire accepter la solution que nous proposons? Ils sont revenus maintes fois à la charge à grands frais de leur part. Ils ont épuisé vainement leurs énergies et leurs efforts à s'organiser, eux qui sont loin d'être les plus riches et les mieux financés du pays. Leurs faibles ressources, ils les ont utilisées avec tant de franchise et tant d'honnêteté et nous les avons profondément déçus.

• (1640

Si nous commandons un autre rapport ou une autre étude l'an prochain ou dans trois ans, ces gens de Toronto ou de Vancouver se demanderont à quoi a bien pu servir ce qu'ils n'ont cessé de nous dire tant de fois Ottawa depuis les cinq ou dix dernières années. A titre de critique en matière de multiculturalisme, monsieur le Président, je peux vous répéter d'emblée ce qu'ils nous ont dit. Les représentants de deux grands organismes sont venus témoigner au comité. Tout d'abord l'Urban Alliance on Race Relations a souligné que cette mesure vise essentiellement à recueillir des données et non pas à supprimer la discrimination sur le chapitre de l'embauche et la formation. Le Conseil ethnoculturel du Canada s'est demandé comment une politique facultative pourrait augmenter sensiblement les possibilités d'emploi pour les minorités visibles? Voici ce qu'a déclaré le président de la Coalition of Employment Equity for Persons with Disabilities lundi dernier:

Cette mesure fournira davantage de renseignements au gouvernement en matière d'emploi, rien de plus. Elle n'assurera pas l'équité dans ce domaine puisqu'aucune sanction n'est imposée à ceux qui ne respecteraient pas les plans prévus.

Nous avons épuisé tous les recours possible. Nous avons consulté le personnel de la CEIC, nous sommes venus témoigner devant le comité parlementaire chargé d'étudier cette mesure, nous avons présenté nos instances directement au premier ministre et nous avons manifesté sur la colline du Parlement.

Nous avons exigé du gouvernement qu'il modifie le projet de loi pour que celuici s'applique à ses propres ministères et organismes et qu'il rende passibles d'une amende tous les employeurs qui n'adhèrent pas au régime d'équité en matière d'emploi. Le gouvernement a fait la sourde oreille à toutes nos exigences.

Si nous ne pouvons obtenir du gouvernement qu'il rende le projet de loi plus rigoureux, il devrait au moins faire preuve d'honnêteté et le rebaptiser «projet de loi concernant l'information en matière d'emploi». A défaut d'être rebaptisé ainsi, la Coalition exige qu'il soit retiré.

Personne à la Chambre ne saurait le dire mieux que cela. Nous pouvons imaginer la frustration que ces gens-là peuvent éprouver, après avoir participé patiemment à toute cette démarche, de constater l'absence de tout progrès. Nous ne pouvons les blâmer de demander au gouvernement pourquoi il a présenté ce projet de loi. Pourquoi le projet de loi C-62? Pourquoi nommer les quatre groupes cibles? Pourquoi le gouvernement se prétend-il le défenseur des droits des Canadiens qui figurent dans les quatre groupes cibles? Pourquoi continue-t-il de le prétendre quand les quatre groupes cibles eux-mêmes ont déclaré que ce projet de loi ne les aiderait pas? Ils soutiennent que ce projet de loi ne va pas améliorer leur sort et ils ont raison. Pourquoi présenter un projet de loi qui n'est qu'une façade? Il veut mousser sa publicité, de façon à pouvoir se vanter: «Voyez un peu ce que nous avons fait pour ces groupes».